



Dossier de demande d'autorisation environnementale

TERRA72 - projet de développement du pôle de
recyclage et de production d'énergies
renouvelables sur la commune de Montmirail (72)

**Mémoire de réponse à l'avis du CSRPN du 3 octobre
2024**



Mars 2025

SOMMAIRE

Préambule

CSRPN-1.	Mise à jour de la liste des espèces patrimoniales déterminantes ZNIEFF	3
CSRPN-2.	Evaluation Groupe amphibien – impact TERRA 72	3
CSRPN-3.	Mesures de réduction complémentaires – groupe Chiroptères	5
CSRPN-4.	Mise à jour du CERFA- dérogation espèces protégées.....	6
CSRPN-5.	Etat initial biodiversité des parcelles de compensation proposées	7
CSRPN-6.	Détail du plan de gestion des parcelles compensatoires	7
CSRPN-7.	Maintien d’une ouverture -merlon	7
CSRPN-8.	Récapitulatif des mesures ERC associées au projet	8
CSRPN-9.	Méthodologie d’évaluation des impacts	9
CSRPN-10.	Mesure concernant l’éclairage du site.....	9

Préambule

Dans le cadre du projet TERRA72- projet de développement du pôle de recyclage et de production d'énergies renouvelables sur la commune de Montmirail (72), un dossier de demande d'Autorisation Environnementale a été déposé.

Ce dossier comprend un volet relatif à la demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement,

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) a émis un avis sur cette demande en date du 3 octobre 2024 comportant des demandes de complément d'information.

Le présent document vise à apporter des réponses aux demandes de compléments formulées par le CSRPN dans son avis.

Afin de faciliter la lecture de ce mémoire, nous avons annoncé chaque demande de l'avis par le code « CSRPN-X ». L'ensemble des annexes citées sont joint à ce mémoire dans le dossier consolidé.

CSRPN-1. Mise à jour de la liste des espèces patrimoniales déterminantes ZNIEFF

Le CSRPN relève que « dans la liste des espèces patrimoniales du dossier flore, la liste des espèces déterminantes ZNIEFF n'est pas à jour, celle utilisée date d'avant 2019 ».

Le volet environnemental- biodiversité présenté en annexe 17-1 a été entièrement remis à jour et reprend pour le dossier Flore et le dossier Faune le classement ZNIEFF.

Tableau 10: liste des espèces patrimoniales observées sur le site (EGIS, 2021)

Nom scientifique	Nom commun	Statut départemental	Statut régional	Statut national	Déterminante ZNIEFF
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	Assez commun	LC	LC	X
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	Rare	-	LC	
<i>Polypodium vulgare</i>	Polypode commun	Rare	LC	LC	X

Extrait tableau 10 – Dossier Flore présentant la notion de déterminante ZNIEFF

CSRPN-2. Evaluation Groupe amphibien – impact TERRA 72

Le CSRPN note que « l'état initial amphibien n'a relevé que la Grenouille verte *Pelophylax kl. esculentus*, mais il y a à l'extérieur du site beaucoup de plans d'eau et de mares. Le boisement pourrait donc servir de zones d'hivernage aux amphibiens potentiellement présents sur ces zones (*Salamandre tacheté*, *Crapaud épineux*, *Grenouille agile*...). Il y a un risque réglementaire en cas de destruction accidentelle de ces espèces lors des travaux..

Le CSRPN regrette qu'il n'y ait pas eu d'étude en dehors de l'emprise du projet. L'impact du projet sur ce groupe n'est donc pas correctement évalué. Il y a un risque réglementaire en cas de destruction accidentelle de ces espèces lors des travaux. »

Le volet environnemental- biodiversité présenté en annexe 17-1 a été entièrement remis à jour et a été complété pour le groupe amphibiens par :

- Une revue bibliographique complémentaire ;

- Une expertise de terrain en décembre 2024 et mars 2025 ;
- Un inventaire amphibiens en mars 2025 sur les lagunes techniques du site et les pièces d'eau situées en proximité en dehors de l'emprise du projet.
- Un indice de potentialité de biodiversité a été réalisé sur les boisements concernés par l'extension de l'activité, afin de mieux apprécier leur intérêt écologique et notamment leur capacité d'accueil de certains groupes faunistiques (chiroptères, reptiles, amphibiens, coléoptères, ...).

La phase d'étude de bibliographie complémentaire associée aux premiers inventaires de 2021 a permis de retenir 12 espèces d'amphibiens possiblement présents.

Tableau 19 : Liste des espèces d'amphibiens retenus

Taxons		Statuts				
Nom scientifique	Nom commun	Protection européenne	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Dét. ZNIEFF
Alytes obstetricans	Alyte accoucheur,	An. IV	X	LC	NT	X
Epidalea calamita	Crapaud calamite	An. IV	X	LC	NT	X
Hyla arborea	Rainette verte	An. IV	X	NT	LC	X
Rana dalmatina	Grenouille agile	An. IV	X	LC	LC	
Rana temporaria*	Grenouille rousse	An. V	X	LC	VU	X
Pelophylax sp	Pélophylax		X			
Salamandra salamandra	Salamandre tachetée		X	LC	LC	
Ichthyosaura alpestris	Triton alpestre		X	LC	NT	X
Triturus cristatus	Triton crêté	An. II	X	NT	NT	X
Triturus marmoratus	Triton marbré	An. IV NT (liste rouge europe)	X	NT	NT	X
Lissotriton helveticus	Triton palmé		X	LC	LC	
Lissotriton vulgaris	Triton ponctué		X	NT	EN	X

***présence incertaine**

Liste rouge des écosystème – UICN France

Ecosystèmes menacés

DD Effondré
 CR En danger critique
 EN En danger
 VU Vulnérable
 NT Quasi menacé
 LC Préoccupation mineure
 DD Données insuffisantes
 NE Non évalué

← Risque d'effondrement

Extrait tableau 19– liste des espèces d'amphibiens retenus

La phase d'inventaire en mars 2025 a permis d'inventorier 7 espèces d'amphibiens sur les 12 possiblement présentes. Toutes ces espèces sont protégées. Les tritons sont essentiellement présents sur 2 pièces d'eau offrant des replats en berges. Ces espèces ont une phase terrestre en habitat boisé et toutes sont susceptibles de fréquenter les espaces forestiers de l'emprise projet.

Cet inventaire a relevé la présence de 2 espèces d'amphibiens protégées au niveau national.: potentiellement la grenouille rousse et le triton ponctué et huit espèces communes protégées : le complexe des pélophylax, triton alpestre, triton palmé et potentiellement la salamandre tachetée, crapaud calamite, alyte accoucheur, rainette verte, grenouille agile.

Ainsi, au vu des enjeux concernant ce groupe et leurs habitats, des mesures d'évitement et de réduction ont été proposées :

ME Biodiversité 3 : Maintien des lagunes techniques favorables à la reproduction des amphibiens
(Erreur ! Source du renvoi introuvable.)

MR Biodiversité 3 : Périodes d'intervention et protocole des travaux de débroussaillage et déboisement

MR Biodiversité 4 : Barrières anti-pénétration des plateformes de chantiers (cibles amphibiens et reptiles)

CSRPN-3. Mesures de réduction complémentaires – groupe Chiroptères

Le CSRPN est surpris que seules 3 espèces de chiroptères aient été identifiées dans ce milieu. Cela interroge sur la qualité de ces inventaires.

Le CSRPN indique qu'il serait intéressant d'aller plus loin sur les mesures de réduction pour couvrir le risque de défaut dans l'inventaire. Les périodes d'abattage proposées sont bonnes mais il faut ajouter des mesures sur la méthode d'abattage pour avoir un abattage doux (exemple du guide réalisé par Strasbourg métropole).

Le volet environnemental- biodiversité présenté en annexe 17-1 a été entièrement remis à jour et a été complété pour le groupe chiroptères par :

- Une revue bibliographique complémentaire ;
- Une expertise additionnelle de terrain en décembre 2024 et mars 2025 ;
- Un indice de potentialité de biodiversité a été réalisé sur les boisements concernés par l'extension de l'activité, afin de mieux apprécier leur intérêt écologique et notamment leur capacité d'accueil de certains groupes faunistiques (chiroptères, reptiles, amphibiens, coléoptères, ...).

La mise à jour de la revue bibliographie fait apparaître 9 espèces du groupe chiroptère complémentaires.

Tableau 27 : Liste des espèces relevées dans la bibliographie à une large échelle

Nom scientifique	Nom commun	Commentaire
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Non forestière
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Non forestière
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Non forestière

Extrait tableau 19– liste des espèces du groupe chiroptères relevées par la bibliographie complémentaire à grande échelle

La reconnaissance en mars 2025 a permis d'inventorier en sus de l'inventaire complet initial l'espèce suivante :

Tableau 25 : Liste des espèces de mammifères inventoriées

Taxons		Statuts				
Nom scientifique	Nom commun	Protection européenne	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Dét. ZNIEFF
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustache	An. IV	X	LC	LC	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	An. IV	X	NT	NT	X
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	An. IV	X	LC	LC	

Liste rouge des écosystème – UICN France



Extrait tableau 25– liste des espèces du groupe chiroptères inventoriés en 2020-2021

Tableau 26 : Liste des espèces contactées en 2024-2025 (TEREO)

Taxons		Statuts				
Nom scientifique	Nom commun	Protection européenne	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Dét. ZNIEFF
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	An. IV	X	LC	NT	X

Tableau 26– liste des espèces du groupe chiroptères contactées en mars 2025

Concernant l'indice IPB (indice de potentialité de biodiversité) sur les parcelles d'extension du projet on notera que les boisements qui sont jeunes à l'est offrent un potentiel de biodiversité limitée. Le boisement situé sur la partie Ouest de l'extension présente une biodiversité potentielle moyenne avec la présence de quelques chênes de très gros diamètre, arbres les plus intéressants pour accueillir les oiseaux cavernicoles et les chiroptères arboricoles. En dehors de ces arbres, le potentiel d'accueil pour les chiroptères et les oiseaux les plus exigeants reste faible. Cependant la présence de gîtes ne peut être totalement exclue.

Afin de compléter les mesures en faveur de ce groupe, TERE0, bureau d'étude en charge de la mise à jour du volet Faune-Flore a intégré à ce groupe un enjeu fort dans l'évaluation des impacts et donc de la séquence ERC, par principe de précaution.

Ainsi, au vu des enjeux concernant ce groupe et leurs habitats, une mesure de réduction intégrant un protocole spécifique d'abattage doux et un calendrier de travaux en adéquation avec les périodes sensibles pour ce groupe a été proposé :

MR Biodiversité 3 : Périodes d'intervention et protocole des travaux de débroussaillage et déboisement

CSRPN-4. Mise à jour du CERFA- dérogation espèces protégées

Le dossier mis à jour reprend dans son annexe 27 le CERFA intégrant l'ensemble des espèces potentiellement impactées.

CSRPN-5. Etat initial biodiversité des parcelles de compensation proposées

Le CSRPN note que « *concernant le déboisement, 20ha sont proposés en reboisement de compensation. Cependant, l'état initial de ces parcelles n'est pas connu. Il pourrait donc y avoir un impact sur ces parcelles lors des travaux de compensation. Il n'y a également pas d'état initial sur les parcelles compensatoires plus au nord. Il semble s'agir de prairies fauchées, certaines plus humides* »

Afin de répondre à ces interrogations et afin de pouvoir compléter l'évaluation des impacts du projet dans sa globalité, une expertise des parcelles compensatoires pressenties a été menée en décembre 2024 et en février 2025 par TERE0. Ce rapport est présenté en annexe 17-2 du dossier.

Cette expertise a pour objectif d'identifier les parcelles pour lesquelles un reboisement offre un gain écologique dans le cadre de la compensation du défrichement lié au projet TERRA 72.

Suite à cette expertise, certaines parcelles ou parties de parcelles ont été écartées de par leur caractère humide ou simplement pour maintenir des milieux semi-ouverts ou ouverts. Cette expertise a permis également de choisir les emplacements de reboisement pour rendre le milieu plus propice au cortège de certains oiseaux ou pour renforcer les milieux de transition pour les reptiles par exemple.

Au final PAPREC CRV a fait le choix de reboiser uniquement les parcelles lui appartenant, de compléter avec des surfaces complémentaires à moins de 10 km et ainsi sur une surface de 18, 81 ha de maintenir l'ensemble de ces boisements en milieu propice au gain écologique sans aucune visée de production forestière.

On notera que certaines parcelles sous convention avec des riverains du site seront dédiées à la production forestière et viendront alimenter uniquement la compensation forestière. Ces parcelles ont tout de même fait l'objet de l'expertise citée précédemment pour maintenir une logique d'étude globale du projet sur le volet biodiversité.

CSRPN-6. Détail du plan de gestion des parcelles compensatoires

CSRPN s'interroge sur « *les garanties que les espèces visées pourront être retrouvées sur ce site. Il est nécessaire d'avoir une idée de ce qui va être proposé dans le plan de gestion.* »

La mesure de compensation associée au plan de gestion a été complétée dans le cadre de la mise à jour du dossier. Elle est présentée dans l'annexe 17-1 volet environnemental – biodiversité.

MC Biodiversité 2 : Plan de gestion
--

CSRPN-7. Maintien d'une ouverture -merlon

Le CSRPN indique également « *concernant la zone protégée à l'intérieur, il faudra bien conserver une entrée dans le merlon pour faciliter la gestion* »

La mesure de compensation associée au maintien de la zone écologique a été complétée dans le cadre de la mise à jour du dossier pour la partie ouverture du merlon. Elle est présentée dans l'annexe 17-1 volet environnemental – biodiversité.

CSRPN-8. Récapitulatif des mesures ERC associées au projet

Le projet TERRA 72 dans son volet environnemental-biodiversité prévoit les mesures suivantes dans le cadre de la séquence ERC :

5 mesures d'Evitement :

- ME Biodiversité 1 : Maintien d'une zone écologique à l'est
- ME Biodiversité 2 : Maintien d'une bande de végétation sur tout le périmètre du site
- ME Biodiversité 3 : Maintien des lagunes techniques favorables à la reproduction des amphibiens
- ME Biodiversité 4 : Balisage du chantier
- ME Biodiversité 5 : Balisage des deux espèces de flore patrimoniale

10 mesures de Réduction

- MR Biodiversité 1 : Gestion du chantier et des risques de pollution
- MR Biodiversité 2 : Phasage des travaux d'aménagement
- MR Biodiversité 3 : Périodes d'intervention et protocole des travaux de débroussaillage et déboisement
- MR Biodiversité 4 : Barrières anti-pénétration des plateformes de chantiers (cibles amphibiens et reptiles)
- MR Biodiversité 5 : Opération de capture des amphibiens et reptiles- déplacement
- MR Biodiversité 6 : Positionnement et type de clôture de l'ISDND
- MR Biodiversité 7 : Végétalisation des merlons par plantation
- MR Biodiversité 8 : Choix des essences de plantations
- MR Biodiversité 9 : Gestion des espèces exotiques envahissantes
- MR Biodiversité 10 : suivi écologique en phase chantier et en phase d'exploitation
- MR Biodiversité 11 : Mise en place d'un plan lumière adapté
-

4 mesures de compensation

- MC Biodiversité 1 : Reboisement dans le cadre de la compensation biodiversité
- MC Biodiversité 2 : Plan de gestion
- MC Biodiversité 3 : Création de milieux ouverts et semi-ouverts
- MC Biodiversité 4 : Création de garennes artificielles terre-souche
- MC Biodiversité 5 : Création d'amas de pierre
- MC Biodiversité 6 : Aménagement de la mare de la Bausserie

2 mesures d'accompagnement

- MA 1 : Création de la Maison de la terre et de l'environnement
- MA 2 : Amélioration des fonctionnalités d'une zone humide
- MA 3 : Création d'une Oasis Nature

CSRPN-9. Méthodologie d'évaluation des impacts

Le CSRPN s'interroge « *sur les méthodes d'évaluation des impacts avec des notes calculées qui sont rapidement négatives et amoindrissent la valeur des espaces concernés* ».

Dans le cadre de la mise à jour du volet environnemental – biodiversité, PAPREC CRV s'est appuyé sur TERE0 pour actualiser la méthodologie face aux enjeux et aux inventaires réalisés sur le site.

Ainsi le paragraphe Méthode du volet (annexe 17-1) précise ces modalités et l'évaluation a été entièrement reprise au vu des compléments d'investigations réalisés :

- Une revue bibliographique complémentaire complète ;
- Des compléments de sondages pédologiques ;
- Une expertise de terrain en décembre 2024 et mars 2025 ;
- Un indice de potentialité de biodiversité a été réalisé sur les boisements concernés par l'extension de l'activité, afin de mieux apprécier leur intérêt écologique et notamment leur capacité d'accueil de certains groupes faunistiques (chiroptères, reptiles, amphibiens, coléoptères, ...).
- Un inventaire amphibiens en mars 2025 sur les lagunes techniques du site et les pièces d'eau situées à proximité.
- Des plaques reptiles ont été posées en début d'hiver mais la saison hivernale restant peu propice, l'inventaire reptile se prolongera dans le cadre du suivi écologique du site.
- Une expertise de fonctionnalité des milieux sur l'ensemble des parcelles compensatoires proposé dans le cadre du projet TERRA 72. Celui-ci est présenté dans un document annexe.

CSRPN-10. Mesure concernant l'éclairage du site

Le CSRPN relève « *qu'il manque des informations sur l'éclairage actuel du site et sur les mesures qui pourraient être mises en place pour le diminuer et limiter le dérangement des espèces. Il s'agit de pistes d'actions complémentaires en lien avec la réglementation de 2018* ».

Une mesure de compensation associée à la réalisation d'un plan lumière adapté intégrant le choix des lampes ou l'orientation de l'éclairage par exemple a été ajoutée. Le détail de cette mesure de réduction est présenté dans le volet Environnemental- biodiversité (annexe 17-1)

MR Biodiversité 11 : Mise en place d'un plan lumière adapté
--